



Strasbourg, le 26 mars 2018

Monsieur le Professeur DELFRAISSY
Monsieur Joseph EYRAUD
Chargé de mission Auditions
États Généraux de la bioéthique 2018
Comité Consultatif National d'Éthique
66 rue de Bellechasse
75700 PARIS

Président

Gabriel CHOUKROUN

Vice-Présidente

Maryvonne HOURMANT

Vice-Président Transplantation

Bruno MOULIN

Vice-Président Dialyse

Philippe BRUNET

Secrétaires Généraux

Pierre BATAILLE

Agnès CAILLETTE-BEAUDOIN

Trésorier

Walid ARKOUCHE

Monsieur le Président,
Monsieur le Chargé de mission Auditions

Veillez trouver ci-dessous comme demandé, un descriptif rapide des missions de notre société savante la SFNDT (Société Francophone de Néphrologie Dialyse et Transplantation) qui regroupe quasiment l'ensemble des néphrologues (1200 médecins) prenant en charge les patients atteints de maladies rénales aiguës ou chroniques. Ce périmètre inclut les patients pris en charge par traitement de suppléance par dialyse ou transplantation rénale.

Nous joignons également un ensemble de propositions qui pourront être complétées lors de l'audition.

1- Article 2 des statuts de la SFNDT

« La SFNDT se donne pour but de développer la néphrologie dans ses différentes branches : prise en charge des pathologies rénales, prise en charge de la maladie rénale chronique, transplantation rénale, dialyse, afin de promouvoir une prise en charge globale et intégrée.

Cette action de développement passe par la diffusion des connaissances, le soutien à la recherche, la formation continue.

La SFNDT engage son action sur le territoire français sur lequel elle est un interlocuteur pour les autorités de santé françaises.

La SFNDT se donne aussi l'objectif de constituer une plate-forme d'échange et de formation pour l'ensemble des néphrologues francophones.

La SFNDT veut être un espace d'échange et de collaboration avec l'ensemble des acteurs de la néphrologie française et francophone, incluant les diverses associations de néphrologues ou d'autres professionnels de santé, ainsi que les associations de patients. »

Responsable Administrative

Nataly REVEL

5 chemin des Fournières
F-69390 VOURLES

+33 (0) 6 37 56 09 27

secretariat.sfndt@gmail.com

2- États Généraux de la Bioéthique, propositions de la SFNDT

- Le donneur vivant (DV)
 - Son statut : vis-à-vis de la sécurité sociale, neutralité financière, quelle compensation en cas d'accidents de santé dont IRC
 - Développer le DV : trouver une solution au développement insuffisant du don croisé = autoriser les cascades, introduire un donneur décédé...
 - Le donneur altruiste ? Est-ce raisonnable et éthique ?
 - Information du receveur sur la qualité du transplant du donneur DCD
- Lutte contre les disparités d'accès à un greffon notamment du fait des disparités de prélèvement suivant les régions
- Régulation de la médecine connectée (protection des données des patients)
- Une alliance pour réduire les coûts du traitement de l'IRCT (et améliorer l'accès à la greffe et aux possibilités de suivi)

Professeur Bruno MOULIN
Président de la Commission Transplantation



Professeur Gabriel CHOUKROUN
Président de la SFNDT

